

Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle
Canton de Saint-Avold 1

COMMUNE DE PORCELETTE

N°1/2018

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 13 février 2018

Nombre de membres

en exercice : 23
présents : 19
votants : 23

L'an deux mil dix-huit le treize du mois de février
Le Conseil Municipal de la Commune de Porcelette s'est réuni
en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfan, KERN Lucien, GAILLARD Max, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

Présents : tous les membres sauf excusés :

Mme BAROTH Cosette qui donne procuration à M. VOITELET Michel

Mme DECHOUX Eliane qui donne procuration à M. LOSSON Stéfan

Mme PFLUMIO qui donne procuration M. MULLER Eddie

M. GAILLARD Max qui donne procuration à M. KERN Lucien

Un scrutin a eu lieu et M. LOSSON Stéfan a été nommé secrétaire de séance.

01.- OBJET : approbation du compte rendu des délibérations du 20 décembre 2017

Sous-Préfecture de
Forbach-Boulay-Moselle

15 FEV. 2018

COURRIER ARRIVÉ

Le procès-verbal des délibérations du 20 décembre 2017 a été adopté :

Voix pour : 18	Voix contre : 4 (Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole et MM. BASTIEN Etienne et MICK René)	Abstention : 1 (Mme SANTIN Fernande)
----------------	---	--------------------------------------

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire
Eddie MULLER

le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14/02/2018 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 08/02/2018

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 13 février 2018

Nombre de membres

en exercice : 23
présents : 20
votants : 23

L'an deux mil dix-huit le treize du mois de février
 Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni
 en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale,
 sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfan, KERN Lucien, GAILLARD Max, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

Présents : tous les membres sauf excusés :

Mme DECHOUX Eliane qui donne procuration à M. LOSSON Stéfan

Mme PFLUMIO qui donne procuration M. MULLER Eddie

M. GAILLARD Max qui donne procuration à M. KERN Lucien

Un scrutin a eu lieu et M. LOSSON Stéfan a été nommé secrétaire de séance.

2. Objet : Futur Groupe Scolaire – Subvention DETR

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 14/12/2015, ayant pour objet la construction d'un nouveau groupe scolaire dans le cadre d'un BEA, et pour les raisons développées au point 11, de ladite délibération.
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 5/12/2016 demandant des subventions dans le cadre d'un nouveau groupe scolaire.
- Vu la délibération du 26/9/2017 (point 6) abrogeant le projet dans le cadre du BEA et créant une nouvelle opération (numéro 64) intitulée futur groupe scolaire et périscolaire, ainsi que le financement d'un concours sur esquisse pour la construction d'un nouveau groupe scolaire et périscolaire.
- Vu la délibération en date du 20 décembre 2017, décidant :
 - * de valider le procès-verbal du jury.
 - * de retenir le maître d'œuvre ID architecture
 - * de réaliser le projet sous conditions suspensives d'obtention de subventions et crédits financiers.
 - * d'approuver le plan de financement prévisionnel (dépenses et recettes),
- Vu la demande Mme le Sous-Préfet de Forbach, demandant à la commune de bien vouloir scinder la subvention DETR en deux phases fonctionnelles distinctes

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

Voix pour : 19	Voix contre :	Abstentions : 4 (Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole et MM. BASTIEN Etienne et MICK René)
----------------	---------------	---

- de confirmer la demande de subvention DETR en la scindant en deux tranches fonctionnelles à savoir :

Phase 1 Ecole maternelle et périscolaire	Phase 2 Ecole primaire
Dépenses subventionnables : 2.394.906,00€ HT	Dépenses subventionnables : 1.968.954,00€ HT
Subvention DETR sollicité 20% : 478.981,20€	Subvention DETR sollicité 20% : 393.798,20€

- D'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières relatives à l'application des décisions précitées.



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Eddie MULLER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14/02/2018 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 08/02/2018

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 13 février 2018

Nombre de membres

en exercice : 23
 présents : 20
 votants : 23

L'an deux mil dix-huit le treize du mois de février
 Le Conseil Municipal de la Commune de Porcelette s'est réuni
 en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale,
 sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfán, KERN Lucien, GAILLARD Max, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

Présents : tous les membres sauf excusés :

Mme DECHOUX Eliane qui donne procuration à M. LOSSON Stéfán
 Mme PFLUMIO qui donne procuration M. MULLER Eddie
 M. GAILLARD Max qui donne procuration à M. KERN Lucien
 Un scrutin a eu lieu et M. LOSSON Stéfán a été nommé secrétaire de séance.

3. OBJET : prêt Caisse d'Épargne

Afin de préserver les marges de manœuvres financières actuelles de la Commune, il serait opportun de transformer le prêt relais de la Banque Postale pour lequel nous arrivons à échéance, en emprunt sur une plus longue période pour pouvoir le rembourser à un taux très bas,

Vu la consultation lancée auprès de plusieurs organismes bancaires.

Vu l'offre de la Caisse d'Épargne, à savoir :

Montant de l'emprunt : 790.000€
 Taux fixe : 0,96%
 Durée de l'emprunt : 10 ans
 Échéances trimestrielles
 Frais de dossier : 790€



M. le Maire propose au conseil municipal de valider l'offre de la Caisse d'Épargne précitée,

Après délibération, le Conseil Municipal décide

Voix pour : 21	Voix contre : 0	absentions : 2 (Mme GUERRIERO Marie-France, et MICK René)
----------------	-----------------	---

- ⇒ De contracter le prêt auprès de la caisse d'Épargne avec les caractéristiques ci-dessous :
 - ⇒ Montant de l'emprunt : 790.000€
 - ⇒ Taux fixe : 0,96%
 - ⇒ Durée de l'emprunt : 10 ans
 - ⇒ Échéances trimestrielles
 - ⇒ Frais de dossier 790€
- ⇒ De prévoir les crédits nécessaires (dépenses et recette) au Budget Primitif 2018
- ⇒ D'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire
 Eddie MULLER

le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 14/02/2018 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 08/02/2018